

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL190

présenté par

Mme Lechanteux et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

À l'intitulé du titre 1<sup>er</sup>, substituer au mot :

« intégration »

le mot :

« assimilation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L' "intégration" est un terme bien trop limité et insuffisant. L'entrée dans la communauté nationale ne peut se faire sans assimilation. En effet, l'intégration suggère une incorporation partielle à la communauté nationale, la coexistence de différents individus sans nécessairement viser une homogénéité culturelle. Or, la cohésion de notre société et la préservation de l'identité nationale exigent le partage de valeurs communes. L'assimilation, contrairement à l'intégration, implique une adhésion totale aux valeurs fondamentales de notre pays et à sa culture. En utilisant le concept d'assimilation, nous reconnaissons la nécessité d'un engagement réciproque entre l'individu et la communauté nationale.